

« LIBERTÉ ET PROSPECTIVE » Le Think Tank

"Il n'est point de bonheur sans liberté, ni de liberté sans courage." Périclès

Colloque commun avec **l'Association Défense et République (ADER)**

Les élus défenseurs des valeurs de la République face à la radicalisation

Assemblée Nationale - Mercredi 6 novembre 2019

Introduction par la Députée-questeure Laurianne Rossi

Mme Lauriane Rossi souligne l'importance du sujet traité et rend hommage aux travaux réalisés par Eric Poulliat et Eric Diard, rapporteurs de la mission "les services publics face à la radicalisation".

Le nombre de victimes d'actes terroristes liés à une radicalisation religieuse, 263 personnes depuis 2012, est rappelé. L'attaque commise au cœur de la préfecture de Police de Paris par un de ses fonctionnaires ne fait que renforcer l'urgence à réfléchir aux solutions pouvant être apportées au communautarisme dès lors qu'il se conçoit comme un séparatisme. S'il faut éviter de céder à la facilité des amalgames, il faut cependant mobiliser activement élus et citoyens pour combattre cette idéologie mortifère issue du détournement d'une religion.

Le Plan National de Prévention de la radicalisation désigne les services aussi bien d'Etat que territoriaux comme les opérateurs publics dont la mobilisation, le courage et la détermination doivent combattre en première ligne contre l'obscurantisme et la terreur infligés à notre République et à la liberté absolue de conscience qu'elle défend ; ce combat doit se faire au-delà de simples déclarations. Détecter, prévenir et sanctionner sont les trois points forts de ce plan qui engage les acteurs publics à opposer à l'indulgence, l'indifférence voire le clientélisme actuels leur intransigeance et leur fermeté, notamment à travers des dispositifs à l'appui des élus et des citoyens

TABLE RONDE N°1 : PREVENTION DE LA RADICALISATION

Éric DIARD, député, rapport «les services publics face à la radicalisation»

Zineb El RHAZOUÏ, journaliste écrivaine

Georges FENECH, ex-député, président commission d'enquête parlementaire attentats de 2015

Marianne DURANTON, conseillère régionale Ile de France

Rachid BENZZINE, islamologue

animateur : José GIANNESINI, vice-président « Liberté et Prospective »

Intervention d'Eric Diard : Les attentats de 2015 et 2016 ont créé une prise de conscience mobilisatrice qui a donné lieu à la proposition puis à la remise de ce rapport cette année. Après 60 heures d'audition, ce rapport d'une centaine de pages fait état de situations parfois très alarmantes dans certains secteurs publics auxquelles il oppose 35 préconisations, dont certaines ont déjà retenu l'attention du gouvernement. Le premier constat est de l'ordre du droit : la radicalisation n'étant pas en soi reconnue comme un délit, un angle mort juridique empêche certaines mesures conservatoires ou répressives d'être mises en œuvre. Les mesures de révocation dans la fonction publique ou assimilée doivent donc être fondées sur des motifs disciplinaires. La pénalisation de la radicalisation ne peut être toutefois envisagée en raison de son inconstitutionnalité puisque contraire à la liberté d'expression religieuse.

Des dispositifs de criblage ont néanmoins pu être mis en place dans le domaine des transports publics (RATP, SNCF, ADP) mais ils ne concernent pas toutes les catégories de personnels (e.g. maintenance). D'autres personnels recrutés par des services publics territoriaux, comme les éducateurs sportifs, devraient faire l'objet d'un criblage similaire (cf. infra, intervention M. Duranton) car c'est un domaine d'activité propice à un prosélytisme à grande échelle.

Si l'Education Nationale a nettement progressé dans le travail de détection, notamment par la mise en place de référents *Radicalisation* par les rectorats et inspections d'Académie, le domaine universitaire invoque son autonomie historique vis-à-vis des pouvoirs régaliens pour ne pas communiquer sur le sujet, alors même que des dérives sont constatées, y compris dans l'orientation de certains enseignements.

Le milieu le plus propice à la radicalisation reste le milieu carcéral et ce, selon un schéma historique et exponentiel : entre 1995 et 1998, entre 450 et 500 liés au GIA et détenus dans les prisons d'Ile de France pour des faits de terrorisme traités par le Pôle Anti-Terroriste parisien ont pu endoctriner des co-détenus de droit commun, l'endoctrinement se diffusant ensuite dans les différents centres de détention de France au gré du parcours carcéral des uns et des autres. On compte entre 1 200 et 1 300 détenus de droit commun qui se sont radicalisés en prison. Les évaluations effectuées les dernières années ont eu le tort de privilégier les personnes condamnées pour terrorisme - dont la radicalisation ne fait aucun doute - et de reporter temporellement l'évaluation des détenus de droit commun pouvant être vulnérables à l'endoctrinement, La modification de ce dispositif s'impose, de même qu'il convient de structurer celui mis en place dans les secteurs de la santé, où une gestion centralisée pourrait être confiée utilement à l'ARS au vu de la complexité de fonctionnement des établissements.

Intervention de Zineb El Rhazoui : Victime de menaces de mort, de harcèlement via les réseaux sociaux, elle est sous protection policière permanente depuis janvier 2015 et l'assassinat de ses confrères et amis de Charlie Hebdo. Cela implique une impossibilité de vivre le moindre acte du quotidien sans ressentir cette menace, pour elle et pour sa famille ; cette privation de liberté représente un sacrifice qu'une attente vaine d'une évolution juridique rend encore plus invivable, avec des frais de justice engagés contre des agresseurs difficiles à repérer puisque profitant du cyber-anonymat. Les solutions jusqu'ici proposées visant à faire supprimer par les opérateurs de réseaux sociaux les publications haineuses ont aussi l'effet paradoxal de faire disparaître la preuve pouvant permettre le dépôt de plainte. L'instantanéité des publications et leur multiplicité implique un déplacement au commissariat qui représente un risque réel. Le delta entre les discours politiques, les projets législatifs parfois aseptisés et la réalité des victimes laisse un vide juridique autour de ceux qui subissent la cyber-haine ; l'inertie coupable des pouvoirs publics doit-elle être mise sur le compte d'une prise de conscience partielle et/ou tardive de la dangerosité de ce vecteur d'expression?

Intervention de Marianne Duranton : Si tous les secteurs de la société doivent s'emparer des problématiques de la radicalisation, les élus de la République doivent les prendre à bras-le-corps. Ils ont un rôle central dans le partage des informations avec les services de l'Etat et les acteurs locaux et doivent insister sur l'importance des échanges entre préfetures et services locaux. Ces actions peuvent aussi relever de la prévention: l'organisation de rencontres entre élèves des 1er et second degrés et Grands Témoins (victimes ou familles de victimes) peut faire prendre conscience d'une réalité humaine où la mort n'est plus une image fantasmée ou rendue séductrice par un écran ou un discours bien rôdé. Les interventions auprès de lycéens ont d'autant plus d'importance qu'elles interviennent lors d'une période de fragilité et de vulnérabilité identitaire. Des projets comme celui de concours d'éloquence organisé dans le lycée professionnel de Morsang-sur-Orge ont la capacité de débloquent une parole parfois complexée à travers un travail scolaire et théâtral. Dans le cadre des différentes politiques de la Ville mises en place, il a été proposé de privilégier une forme de mixité sociale en cessant de rassembler les logements sociaux dans un même territoire afin d'en finir avec la multiplication des zones de non-droit. En ce qui concerne le domaine du sport, déjà évoqué, les chiffres peuvent sembler anodins mais sont loin de l'être : l'Ile de France compte 19 300 clubs et associations sportives, 2 400 000 licenciés et 74 ligues. On y dénombre plus de 800 personnes fichées S parmi les licenciés (voire les encadrants) dont 94% sont des hommes.

Intervention de Rachid Benzine : Le travail de prévention passe avant tout par une clarification des termes et des concepts qui ont tendance à développer un imaginaire. En observant l'évolution des termes qualifiant une partie donnée de la population en France : d'immigrés à beurs puis, plus récemment, à musulmans, on constate la réduction de la personne privée à une caractéristique qui le prive du statut ordinaire de citoyen. L'Islam, en France notamment, est le foyer de guerres intestines entre les différents courants s'en réclamant, ceci pouvant mener jusqu'à un discours extrême sur lequel il convient de s'interroger tous ensemble, car il devient un discours de rupture et un processus amenant à la violence. C'est un constat d'échec commun à l'ensemble de la société mais puisque non reconnu, laissant la place aux quatre rêves fondant la dérive islamiste. Au rêve de califat théologico-politique, il conviendrait d'opposer la possibilité d'un récit commun d'une société multi-originelle mais aussi une l'approche apaisée d'un discours renonçant aux tabous liés à la colonisation. Au rêve de pureté, sur lequel s'appuient populisme et fondamentalisme en invoquant la mémoire d'une religion ou d'un état pur de toute faute, il faut que les historiens démontrent que nulle religion ne peut revendiquer une quelconque pureté. Lorsque les codes, interdits alimentaires et vestimentaires en viennent à définir l'identité d'une personne, celle-ci se trouve en position de

rupture. Il est alarmant que les jeunes qui rejoignent les rangs des terroristes en viennent à donner un sens à leur mort plutôt que de donner un sens à leur vie.

Intervention de Georges Fenech : Selon Victor Hugo (le colloque se tient dans une salle éponyme), "La liberté commence où l'ignorance finit." Dans la droite ligne de cette pensée, la convention de New York de 1989 s'est donné pour objet de faire des enfants des citoyens libres et éclairés. Revenir aux définitions est donc indispensable. La radicalisation est un processus pour lequel un individu développe des croyances extrêmes et en vient à considérer la violence comme moyen légitime. En cela, elle diffère du fondamentalisme, qui relève de la pratique extrême d'une croyance. Les 4 plans nationaux mis en place successivement aux fins de dé-radicalisation n'ont pas fait sens, notamment lorsqu'ils se basaient sur le volontariat des jeunes concernés. Si on établit un parallèle avec le fonctionnement sectaire (dont les méthodes d'endoctrinement et d'embrigadement ne sont pas si différentes) on observe que les travaux de déconditionnement des victimes de sectes n'ont porté leurs fruits qu'au bout de 10 à 15 ans. Il convient dès lors de donner des outils concrets pour que les élus locaux puissent agir et prévenir les risques. Certaines communes disposent de Cellules Municipales d'Échange sur la Radicalisation qui sont le lieu privilégié de recoupement d'informations. A l'instar de ce qui est pratiqué dans des communes de pays voisins, une communication de la globalité des fichés S aux élus locaux permettrait un criblage plus efficace dans le recrutement d'agent que l'interrogation des services de l'État au cas par cas. Pour cela, il faut que l'État fasse preuve de confiance envers ses élus et que le maître mot de toutes ces actions soit la vigilance. Enfin, il est important aussi de souligner le travail formidable et la résilience dont font preuve les familles de victimes, membres engagés de la société civile, dans ce travail préventif.

Questions

1) La question de la dé-radicalisation ne pourrait-elle être évitée en s'attaquant directement aux appuis financiers des agents « radicalisateurs » mis en place par des modes d'économie souterraine faisant l'objet de complaisance de la part de certains élus locaux (notamment en matière de marchés publics)?

Réponse E. Diard: On ne peut nier l'existence de la pratique du clientélisme au niveau local, mais aussi par le biais de syndicats à orientation communautaristes, constatée et dénoncée par les services de l'État. Si ces connivences entre trafics et radicalisation existent, elles ne sont toutefois pas systématiques, les intérêts des uns et des autres ne se rejoignant pas forcément. Ces pratiques clientélistes reflètent des politiques publiques qui ne sont pas à la hauteur et qui présentent le risque de voir, à terme, les opérateurs locaux céder le terrain y compris sur le plan politique.

2) Le retour au service militaire en France ne pourrait-il représenter une solution à la radicalisation sous forme de *safety net*?

Réponse Zineb El Rhazoui : la première mesure à mettre en œuvre dans la lutte contre la radicalisation est de libérer la raison critique de l'islamisme. Dès lors que le discours s'articule autour de "Eux" et "Nous" on est dans une exclusion volontaire de la société, dans un communautarisme de nature à conduire au terrorisme. Il est regrettable que notre époque se fasse l'écho de l'inversion des valeurs dialectiques employée par les agents « radicalisateurs ». La société française est accusée de racisme de façon répétée alors que son histoire même démontre le contraire. Par peur d'être toujours et encore accusée de racisme, elle tend à pratiquer une auto-censure alors même qu'il est vital de libérer la parole sur l'Islam, d'arrêter d'aseptiser l'islamisme et de mettre un terme aux collaborations avec des structures associatives qui, sous couvert de lutte contre l'islamophobie, visent à la pénalisation d'un concept strictement religieux: le blasphème.

3) Evocation de l'internationalité du phénomène islamiste, aussi présent en Amérique du Sud, en Suède, en Belgique ou en Allemagne, sans relation directe avec la politique étrangère ou le passé colonial français. Dénonciation du manque de structures adaptées en banlieue.

TABLE RONDE N°2 "EDUCATION ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE"

Éric POUILLIAT, député, rapport « les services publics face à la radicalisation »

Éric DIARD, député, rapport « les services publics face à la radicalisation »

Zineb El RHAZOUÏ, journaliste écrivaine

Magali CROCHARD, enseignante et chercheuse en sociologie

Guylain CHEVRIER, enseignant universitaire

Intervention d'Eric Poulliat : On doit s'interroger sur le *process* même de la radicalisation et sur le phénomène initial qui a créé une porosité grâce à laquelle les valeurs de la République ont pu

laisser place à un mode de pensée diamétralement opposé à ces valeurs. Il appartient à l'ensemble des acteurs publics de travailler et de retrouver ce qui fait communauté nationale, à savoir cette capacité à vivre tous ensemble, quels que soient les passés et les cultures, réunis par une adhésion aux valeurs de la République. L'imam de Drancy a dit "Quand la République est forte, elle protège les croyants". force est de constater que cette force fait défaut et que l'on peut faire remonter cette rupture collective aux années 80 et à ce que l'on ne peut voir que comme une défaite idéologique. La culpabilité d'une classe politique a conduit ses représentants à employer des termes comme "beurs" ou "deuxième génération" pour désigner un ensemble d'individus qui ne sont autres que français. En différenciant certains des membres légitimes de la communauté républicaine, on a créé un sentiment d'inégalité qui s'est notamment illustré face à la fracture de l'emploi.

Pour rester dans le domaine politique, il faut bien intégrer l'idée que l'islamisme n'est rien d'autre qu'un projet politique ayant pour objectif de mettre un terme aux valeurs de notre société et que c'est à ce titre que, pour le combattre, il est indispensable de trouver les moyens de se réapproprié collectivement les valeurs républicaines. Le service militaire était un de ces moyens ; on doit en conserver l'objectif de créer un engagement à même de mobiliser la participation de l'ensemble des citoyens et notamment des jeunes générations.

Le 20e siècle a vu disparaître la plupart des modes politiques et/ou économiques fondés sur des modèles idéologiques et le 21e siècle souffre de ce déficit d'idées, qui laisse place libre à des dérives telles que l'islamisme politique dont les modes d'action vont de l'acte terroriste à l'infiltration possible des services publics.

Zineb El Rhazoui rappelle qu'il faut prendre conscience que l'islamisme est un fascisme que beaucoup de résidents de pays de culture musulmane et à la politique théocratique subissent comme d'autres ont subi des formes différentes de fascisme dans le passé. Mais où puiser les ressources juridiques et philosophiques qui permettent de combattre une idéologie mortifère? Si l'universel républicain est « ce que c'est bon pour tout le monde », alors il faut refuser que les communautés se placent comme des intermédiaires incontournables entre la République et le Citoyen.

Intervention de Magalie Crochard : Au terme de promesse républicaine, qui évoque à la fois l'idée d'une dette et une forme d'unilatéralité, il faudrait préférer le terme de contrat ou de pacte républicain qui a le mérite d'impliquer et de responsabiliser deux parties consentantes. Cette unilatéralité, on la retrouve dans la « marche des libertés » qui a été rebaptisée « marche des Beurs », entraînant derrière elle tout un mouvement anti-raciste prêt-à-penser, dénué de toute réflexion de fond. En découle un réflexe de victimisation répandu mais trop souvent infondé. Le cadre légal existant fournit déjà un certain nombre de moyens d'intervention, mais la loi Gayssot est-elle, dans les faits, appliquée aux prêches islamistes?

Il faut aussi être très prudent dans la tentation de rapprocher islamisme et sectarisme et ne pas oublier que si les individus embrigadés dans des sectes peuvent être perçus comme victimes, ce n'est pas le cas de ceux qui choisissent la voie de la radicalisation.

Dans sa Sociologie de l'immigration, Albert Memmi évoque la notion de valeur-refuge, et ses travaux sur l'altérité et la dépendance, gagneraient à être étudiés, voire utilisés, comme grille de lecture et de compréhension en lieu et place des courants indigénistes et intersectionnels qui se répandent dans le monde universitaire.

Intervention de Guylain Chevrier: L'éducation est avant tout une socialisation, à savoir l'intériorisation d'un certain nombre de valeurs et principes communs. Si cette socialisation ne se fait pas dans de bonnes conditions, il y a rupture et conflit. Revendiquer le fait que l'on considère la foi comme supérieure au Droit est une forme de rupture grave. Avant d'aborder des exemples concrets, un rappel de certains principes semble nécessaire. L'Islam est une religion fabriquée pour la conquête du pouvoir politique par les armes, l'Histoire en témoigne, et la défaite de la Nation Arabe a été vécue comme un drame.

Le régime républicain français est fondé sur un contrat (engagement réciproque donc) entre l'État - pris comme synthèse de la société - et les individus qui vivent sur le territoire encadré par cet État. Il ne faut pas oublier non plus que le citoyen fait les lois auxquelles il obéit. Kant écrivait "Si Dieu est indémontrable, on ne peut gouverner en son nom" ; cette phrase devrait être expliquée aux enfants auxquels on enseigne désormais le fait religieux.

Bien que la France ait rejeté les articles 6 et 30 de la Convention des Droits de l'Enfant car ils se plaçaient en contradiction, notamment avec le droit des femmes à enfanter ou non, les contradictions parfois totales entre des textes à vocation supranationale publiés à quelques années d'écart peuvent provoquer de grandes inquiétudes quant à la protection législative et/ou juridique du principe de laïcité. Il a fallu 15 ans entre la première médiatisation du port du voile à l'école (Creil - 1989) et le vote d'un texte réaffirmant le caractère laïc de l'école républicaine. Cette déshérence morale de notre société a conduit à envisager de placer l'acceptation de la différence

culturelle voire cultuelle des élèves comme vecteur de leur intégration et préalable à l'enseignement scolaire du fait religieux. Il est peut-être temps de cesser toutes ces formes de compromis qui ne servent qu'à rendre les enseignants impuissants à développer l'esprit critique de leurs élèves, par défaut de formation notamment. A ces jeunes qui décident un jour de se faire tuer au nom de la religion, on offre la certitude d'une qualification pour le paradis par la voie du martyr. En leur vendant que la vraie vie est celle qui vient après la mort, on leur inculque la dévalorisation de la vie terrestre. Un autre moyen de couper le jeune individu de la société sera de lui faire entendre que la voie de la délinquance est une voie bénie puisqu'en opposition à un état mécréant qui rejette sa religion. La dérive communautariste se traduit dans certains quartiers en Allemagne par la présence d'une police religieuse. De nombreux exemples illustrent bien cette subversion au sein de services publics où l'argument de la pratique religieuse conduit à des situations relevant de la faute professionnelle mais surtout de la mise en danger de la vie d'autrui.

Si la religion prend la place du tout, quelle place restera-t-il pour la pensée critique? La société elle-même est spectatrice d'un glissement où le combat contre les inégalités sociales s'est transformé en lutte contre la discrimination, renforcée par une victimisation à outrance qui fausse tout débat. Or, l'Observatoire des Inégalités émet un constat sans appel : à classe sociale égale, réussite égale.

Des référentiels d'évaluation des risques existent dans divers secteurs d'action sociale; il est devenu indispensable de développer ce genre d'outils pour détecter les dérives islamistes à risque, avec intelligence et surtout en faisant fi de tout sentiment de culpabilité.

Questions

1) L'auto-flagellation ne remplace-t-elle pas la mise en place de mesures correctives ou répressives?

Il est, en effet, nécessaire de définir un système de répliques graduées. Le cadre pénal actuel n'offre actuellement pas de réponse corrective exemplaire pouvant permettre une prise de conscience par le jeune individu concerné mais rarement poursuivi. Il y a donc un risque que celui-ci y voit une forme de laisser-faire fondé sur un sentiment de culpabilité historique ou sociétal qui le conduira probablement à la récidive voir à l'aggravation des actes commis.

2) Comment prendre en compte la dimension géopolitique post-colonialiste qui, au-delà de la radicalisation, se traduit dans plusieurs pays d'Afrique par une haine déclarée contre la France?

On peut déplorer qu'aucune place n'ait été faite à des débats apaisés sur la colonisation et le processus de décolonisation et ce, avec une reconnaissance mutuelle des torts de chaque partie. Mais on peut aussi légitimement se poser la question de ce qui conduit quelqu'un à la détestation de son propre pays.

A. Memmi évoque dans ses travaux le désir de réparation de l'immigré d'un passé qu'il n'a pas connu. Cette idée même est au cœur des théories de sociologues des courants indigénistes ou séparationnistes et, en dépit de son simplisme idéologique et victimaire, est reprise à l'envi par les politiques et les réseaux sociaux.

Le danger de ce sentiment d'appartenance à une communauté au passé glorieux (ou supposé tel) fait partie du socle d'endoctrinement des agents «radicalisateurs». Pourtant, si les exactions commises à l'époque par les colonisateurs du Congo Belge seraient fondées à expliquer une éventuelle violence réactionnelle de la communauté congolaise présente en Belgique aujourd'hui, il apparaît que tous les attentats commis sur le sol belge ont été perpétrés par des Marocains. Pour mémoire, le Maroc n'a jamais connu de présence coloniale belge.

CONCLUSION : François Chauvancy général (2S)

Dans le rapport rédigé par Eric Diard et Eric Poulliat, on relève 447 fois le mot « radicalisation », 2 fois le mot « Islam » et 5 à 6 fois l'expression « Islam radical ». Comme s'il persistait une gêne chez les politiques à qualifier de façon explicite. Selon la définition de l'OTAN, "la subversion est une action ayant pour but d'affaiblir la puissance militaire, la force économique ou la volonté politique d'un pays en minant le moral, la loyauté de ses citoyens ou la confiance qu'on peut leur accorder." Le terrorisme n'est pas un but mais un moyen mis au service d'une idéologie subvertie qui, dès lors, doit être combattue par tous les moyens et avec l'ensemble des acteurs du pacte républicain et laïc. Certaines questions demeurent. Quelles armes opposer à cette subversion lorsqu'on est une République? Et surtout, si une liste communautariste venait à être élue un jour, de quels moyens disposerions-nous, citoyens et acteurs publics pour défendre les valeurs républicaines.